

## LE PERMIS A 1 EURO PAR JOUR

Le remboursement se fait sur la base de 30 € par mois et commence dès que les sommes sont débloquées.



## Permis à 1 euro par jour

**Apprenez dès maintenant à conduire et passez votre permis pour un euro par jour.**

**Vous avez entre 16 et 25 ans... vous pouvez bénéficier de l'opération "Permis à un euro par jour".**

### Qu'est-ce que le prêt "Permis à un euro par jour" ?

Le permis à un euro par jour a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements de crédit et les écoles de conduite. Il vous permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro (vous ne remboursez que le capital avec un remboursement d'un euro par jour).

#### Avantages du prêt "Permis à un euro par jour"

Vous ne remboursez pas d'intérêts, ceux-ci sont pris en charge par l'État  
Vous ne payez aucuns frais de dossier  
Le montant du prêt est versé directement à l'école de conduite  
Vos remboursements sont peu élevés : l'équivalent d'1€/jour (1)

(1) si vous n'avez pas souscrit une assurance facultative

### Pouvez-vous en bénéficier ?

Bénéficiaires : jeunes âgés de 16 à 25 ans

Conditions d'obtention :

vous financez votre 1ère formation à la conduite et à la sécurité routière,  
vous avez entre 16 à 25 ans révolus,  
vous êtes inscrit au permis B, dans une auto-école partenaire de l'Etat pour cette opération.

Si vous avez moins de 18 ans, le prêt doit être souscrit par vos représentants légaux.

Si vous avez au moins 18 ans, vous souscrivez le prêt seul si vos revenus sont suffisants, sinon vous souscrivez avec vos représentants légaux.

Vous ne pouvez bénéficier qu'une seule fois du permis à un euro.

### Montant de la mensualité

Forfaitaire sur la base de 30 € par mois.

Le montant du prêt est déterminé librement par l'emprunteur dans le cadre des formules proposées sous réserve qu'il n'excède pas le montant inscrit dans le contrat de formation signé par l'élève ou son représentant légal.

### Les formules d'emprunt

600 € sur 20 mois :

- si vous obtenez une aide financière directe de l'État ou d'une collectivité locale,
- ou si vous avez un apport personnel.

800 € : vous remboursez 26 échéances mensuelles de 30 € et 1 échéance de 20 €

1 000 € : vous remboursez 33 échéances mensuelles de 30 € et 1 échéance de 10 €

1 200 € : vous remboursez 40 échéances mensuelles de 30 €

**Durée de remboursement** : calculée à partir du montant emprunté divisé par le montant de 30 € remboursé chaque mois et ne pourra dépasser 40 mois.

**Taux Annuel effectif Global fixe** : 0 %

**Tarification** : 0€, aucuns frais de dossier

**Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle** : Pour un prêt personnel(2) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans pour financer la formation au permis de conduire, d'un montant maximum de 1 200€, sur 40 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, 40 mensualités de 30€ . Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%. Frais de dossier de 0 €. Coût mensuel de l'assurance emprunteur facultative : 0,21€\* qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû par l'emprunteur hors assurance facultative : 1 200 €. Les intérêts sont pris en charge par l'État.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

exemple :

Montant emprunté*	Remboursement mensuel
600€**	20 mois à 30€
800€	26 mois à 30€ + 1 mois à 20€ ou 27 mois à 29,63€
1 000€	33 mois à 30€ + 1 mois à 10€ ou 34 mois à 29,41€
1 200€	> 40 mois à 30€

## Fonctionnement

**Mode d'emploi :**

**1. Choisissez une école de conduite partenaire et vérifiez sur le site**

<http://www.permisauneuroparjour.fr/> que votre auto-école est bien partenaire de l'opération.

**2. Obtenez le devis de votre formation**

Évaluez avec l'auto-école le nombre de leçons nécessaires et le budget global du permis.

**3. Prenez rendez-vous avec un conseiller Banque** avec vos parents si vous avez moins de 18 ans.

Munissez-vous du devis de l'auto-école et des documents nécessaires au montage d'un dossier de demande de prêt.

Si votre prêt est accepté et après le délai de 7 jours de rétractation, le montant du prêt est versé à votre auto-école. Vous pouvez commencer vos leçons de conduite !

Pièces à fournir pour votre demande de prêt

- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- le contrat de formation avec une auto-école habilitée comportant un certain nombre de mentions obligatoires
- vos derniers relevés de compte si vous avez un compte dans une autre banque
- si vos parents vous aident financièrement, une lettre d'engagement de vos parents sur le montant des sommes régulièrement versées
- si vous êtes boursier(ère), une lettre de domiciliation des versements de la Bourse sur votre compte
- si vous êtes salarié(e), vos derniers bulletins de salaire
- caution parentale facultative (au choix de la Banque). Pas de caution Parentale ou d'un tiers pour les affiliés ou adhérents LMDE.